

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 40 (1904)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

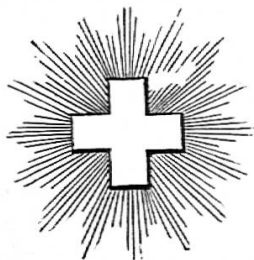
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XL^{me} ANNÉE

N^o 8.



LAUSANNE

20 février 1904.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Le rôle de la mémoire dans l'enseignement.* — *Le Japon scolaire.* — *Chronique scolaire : Congrès romand, Neuchâtel, Vaud, Allemagne.* — *Bibliographie.* — *Variété.* — PARTIE PRATIQUE : *A propos de grammaire.* — *Juste Olivier et la grammaire.* — *Ecole enfantine.* — *Dictées.* — *Récitation.* — *Arithmétique.*

Le rôle de la mémoire dans l'enseignement.

I. Nature de la mémoire.

La mémoire est la faculté de conserver les impressions, les perceptions venues du dehors, ainsi que le pouvoir de les reproduire.

Longtemps on a cru que le siège de la mémoire était dans cette partie vague et insaisissable de notre être qu'on appelle l'âme. Aujourd'hui les philosophes nous disent avec raison que le siège de la mémoire est la matière cérébrale. Ce sont les cellules qui accomplissent la perception ou qui reçoivent l'impression, qui en conservent aussi le souvenir. Les preuves à l'appui de cette affirmation sont nombreuses. Certaines personnes ont perdu le souvenir de la lettre F, du chiffre 5 ou d'un autre signe après l'opération du trépan. Les cellules conservant le souvenir de ces signes ont été détériorées ou enlevées par l'instrument du chirurgien. A la suite d'accidents dans lesquels les cellules cérébrales sont déformées, déplacées, il n'est pas rare que la mémoire disparaisse ou que le malade perde la raison parce que les cellules des souvenirs sont mélangées, changées de place. Les pertes de mémoire correspondent toujours à une atrophie du cerveau.

Nous devons nous demander comment la cellule qui a fait la perception peut la conserver. Les philosophes admettent que la cellule qui reçoit l'impression subit de ce fait une modification. La matière cérébrale est une matière vivante, capable de se modifier, de se transformer et même de se renouveler par la nutrition. Le cerveau reçoit une quantité considérable de sang qui le nourrit. Si ce liquide manque, les impressions et les perceptions ne peuvent se fixer. Quand une personne est fatiguée, le sang afflue dans les parties du corps qui ont fait une grande dépense de force, voilà

pourquoi elle est incapable de lire et d'étudier avec fruit. Les cellules se renouvellent si après un accident elles ont disparu. On a vu des personnes dont le cerveau avait été endommagé perdre le souvenir de certains signes, de certains mouvements et les réapprendre en procédant comme on le fait avec des enfants.

Examinons la formation, la durée et le pouvoir des modifications cellulaires indiquées ci-dessus. La perception est lente chez certains individus et rapide chez d'autres, autant dire que les cellules se modifient lentement chez les uns et rapidement chez les autres. On a remarqué que, lorsque la perception est laborieuse, pénible, le souvenir reste gravé longtemps; au contraire, les personnes qui apprennent facilement oublient aussi facilement. Il en est des cellules cérébrales comme d'un rameau: plus il se plie facilement, plus il est enclin à reprendre sa direction primitive. Au contraire, une branche qui ne se manie que difficilement, lorsqu'on aura pu la faire dévier, ne reviendra plus dans sa première position.

C'est la modification cellulaire qui permet la reproduction de l'impression ou de la perception. Tant qu'on ne peut pas répéter ou reproduire, c'est preuve que le souvenir n'est pas bien gravé. Donc pour s'assurer de la valeur du souvenir, il faut essayer de reproduire la perception. Cette répétition aidera aussi à fixer le souvenir, et ce n'est même que par la répétition qu'on arrivera à l'incruster définitivement ou presque définitivement dans le cerveau.

C'est la nutrition du cerveau qui fait conserver le souvenir et c'est la circulation normale qui facilite la reproduction exacte. Lors même qu'un souvenir est bien gravé, nous nous trouvons quelquefois dans l'incapacité de le rappeler ou de le reproduire. Dans une forte émotion, dans une grande peur, le sang afflue au cœur, par conséquent le cerveau manque de ce liquide et de là impossibilité absolue de répéter même ce qu'on connaît très bien. Qui n'a entendu un candidat sortant d'un examen en se frappant le front, dire: Ai-je été assez bête de ne plus me souvenir d'une chose aussi simple? Dans la fièvre, le contraire se produit. Le sang afflue au cerveau. Le pouvoir de reproduction est augmenté; le malade croit reconnaître des choses qui n'existent pas, des personnes absentes.

La perception même des objets les plus simples est toujours faite par plusieurs cellules. Dans la perception d'une pomme, il y a la perception de la couleur, celle de la forme, on peut y ajouter encore celle du toucher. Si une perception est oubliée, les autres restent et quelquefois une perception secondaire seule suffit pour rappeler l'image de l'objet. Il se forme entre les différentes cellules qui concourent à la conservation d'un souvenir une association qui est précieuse dans l'enseignement et nous aurons l'occasion d'y revenir.

En conséquence et contrairement à l'opinion généralement admise autrefois, nous croyons qu'il y a plusieurs mémoires: la mémoire des lieux, la mémoire musicale, la mémoire des nombres,

etc. Chacune a sa place déterminée dans le cerveau. Les remarques faites par les médecins sont là pour le prouver. Ensuite de lésions dans le cerveau on a vu des personnes oublier complètement certains signes, soit lettres, soit chiffres ; d'autres incapables de se souvenir de lieux qu'elles avaient bien connus, d'autres enfin, ne reconnaissaient plus des personnes avec lesquelles elles avaient vécu longtemps. Fait à noter, les autres mémoires étaient restées intactes.

Avant d'aborder la mémoire des idées, jetons un coup d'œil sur la mémoire organique, qui permet à nos membres de conserver et reproduire les mouvements. Les lois qui président au développement de cette mémoire s'appliquent aussi à la mémoire intellectuelle et elles nous aideront à la comprendre.

Nous accomplissons chaque jour un grand nombre de mouvements d'une manière inconsciente sans nous figurer qu'à l'origine ces mouvements étaient conscients. C'est le cas des mouvements de locomotion ; tous les mouvements des jambes nous avons dû les apprendre. Regardez un petit enfant : vous verrez combien il est obligé de répéter de fois les mêmes mouvements afin de les coordonner pour se tenir en équilibre. C'est la mémoire qui lui a permis de conserver le souvenir de mouvements exécutés antérieurement.

Un jeune homme qui apprend un métier observe d'abord les mouvements de son patron. Ensuite il essaie de les reproduire. Les premières fois, il a de la peine, il va très lentement. Au bout d'un certain temps, les cellules cérébrales qui ont perçu le mouvement ont pris une forme définitive et ne reviendront jamais dans leur ancienne position ou forme ; le jeune homme travaille alors avec sûreté. Cependant, s'il reste plusieurs années sans répéter les mouvements habituels du métier, les cellules perdront une partie du souvenir et il faudra un peu de peine pour se remettre au travail.

Les jeunes gens apprennent plus facilement un métier qu'un homme d'âge mûr parce que la circulation du sang est plus active ; de ce fait le jeune homme arrivera plus facilement à la reproduction des mouvements.

La maladresse n'est autre chose qu'une mauvaise mémoire organique. Certains individus ne parviennent jamais à apprendre un métier parce que les cellules cérébrales se refusent à conserver le souvenir des mouvements. Cependant les cas de ce genre sont rares. Il ne serait pas difficile de citer le nom d'hommes maladroits devenus artistes dans leur partie. La répétition, le goût, la volonté ont remplacé les dispositions naturelles.

Pour se tirer d'affaire dans la vie, les hommes ont besoin de connaître un minimum de mouvements dans presque toutes les parties manuelles, et c'est ce minimum que l'école voudrait apprendre à l'enfant par l'enseignement des travaux manuels. A part cela, l'artisan doit se vouer entièrement à un métier ; s'il veut en apprendre plusieurs, il ne les connaîtra jamais à fond et surtout il n'atteindra jamais l'habileté nécessaire pour faire un bon ouvrier. Les

cellules conservant les souvenirs n'étant pas assez souvent excitées, elles n'arriveront jamais à s'organiser définitivement. Nous comprenons cependant que les missionnaires appelés à vivre loin de la société civilisée, qui ne peuvent profiter du travail des autres apprennent plusieurs métiers. Nous ne verrons jamais un homme à la fois bon menuisier, bon maréchal, bon agriculteur, à moins de dispositions naturelles exceptionnelles.

Dans la mémoire organique, il se forme entre les différentes cellules perceptrices une association, si bien que lorsqu'un mouvement est exécuté, les autres suivent d'une manière presque automatique. On cite un pianiste qui pouvait exécuter tous les morceaux de son répertoire en dormant; une fois qu'il avait pris le ton et joué les premières notes, les mains couraient sur les touches jusqu'à la fin. Lorsqu'un ouvrier ne se souvient plus de la manière de faire un travail, il suffit quelquefois de lui indiquer le premier mouvement et les autres reviennent sans peine.

(*A suivre.*)

H. MAILLARD.

LE JAPON SCOLAIRE

Les événements actuels ramènent l'attention sur la race jaune. Jusque vers le milieu du XIX^{me} siècle, l'éducation japonaise n'était guère qu'un décalque du système scolaire chinois, à cette différence près que, de tout temps, les droits de la femme y ont été moins foulés aux pieds que chez les autres peuples de race mongole.

En 1868, une violente révolution éclate au Japon et une nouvelle ère commence.

L'année 1871 voit se constituer un véritable ministère de l'instruction publique, qui organise les écoles d'après des modèles venus de France, d'Allemagne et d'Angleterre.

Aujourd'hui le Japon a de nombreux jardins d'enfants organisés d'après le système fröbelien, car les œuvres des principaux pédagogues de l'Occident ont été traduites dans la langue du mikado. On y compte près de 30 000 écoles élémentaires publiques, dont le programme est très semblable aux nôtres. Maîtres et écoles sont sous la surveillance de commissions scolaires de district. L'empire du Japon compte 172 écoles secondaires et gymnases, dont 27 pour jeunes filles. Les instituteurs et les institutrices sont formés dans 47 écoles normales en vue de la direction d'écoles à trois degrés, comme chez nous. Des cours de perfectionnement sont institués pour les maîtres déjà en fonctions.

Il y a, en outre, 72 écoles techniques, 125 écoles d'arts et métiers, 2 écoles polytechniques et 2 écoles d'enseignement commercial supérieur, 120 écoles agricoles, commerciales et instituts de musique. Tokio a une école normale et une université avec quatre facultés. Kioto a également une université et une troisième est sur le point d'être fondée.

On connaît aussi au Nippon les conférences pédagogiques. Le

budget de l'instruction publique est énorme. Les maîtres et professeurs sont fort bien rétribués.

Il n'existe peut-être nulle part dans l'histoire un pareil exemple de développement si prompt et si complet. Aussi bien, depuis quelques années, se demandait-on quel allait être le sort de ce peuple qui travaille par l'éducation à la transformation des générations. La réponse ne s'est guère fait attendre. Elle a été donnée au cours de la dernière guerre sino-japonaise par les nombreuses victoires des Japonais sur les Chinois.

Si l'on a pu dire, avec quelque apparence de raison, que c'est le maître d'école prussien qui a été le vainqueur de Sadowa et de Sedan, on peut affirmer, avec autant de force, que l'instituteur japonais a vaincu le magister chinois, utilitaire et routinier.

En sera-t-il de même dans la lutte qui se déroule entre l'empire du Levant et celui des tsars ?

F. G.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Le Comité d'organisation du Congrès romand de 1904 est définitivement formé des personnes dont les noms suivent, personnes qui sont placées chacune à la tête de l'un des différents comités spéciaux nécessaires :

MM. Latour, inspecteur des écoles, présidence du congrès et réception ;

Blaser, » » presse ;

Girard, Numa, instituteur, finances ;

Quinche, instituteur, vivres et liquides ;

Chenevard, » logements ;

Beauverd, » décors ;

Brandt, » musique et récréations.

En font aussi partie les deux présidents des Sociétés pédagogiques des districts de Neuchâtel et de Boudry.

Ce comité a déjà eu deux séances qui ont permis de constater que les membres des sous-comités rivalisent de zèle avec leurs présidents pour ménager à nos collègues romands la plus aimable réception et leur faire emporter des 17, 18 et 19 juillet prochain le plus agréable souvenir.

NEUCHÂTEL. — Code scolaire. — Le Grand Conseil, convoqué pour le lundi 15 février courant, a de nouveau à son ordre du jour, parmi maintes autres questions, celle du « Code scolaire ».

Sera-ce pour *de bon* cette fois ? — Quand paraîtront ces lignes, chacun ici le saura ; le « Code scolaire » aura été voté ou rejeté, à moins que... que de nouveaux considérants ne soient encore trouvés, en cette fin de quatrième année d'études de ce projet pour le renvoyer une troisième fois... et jusques à quand ?...

Mais non, nous osons croire qu'en cette fin de législature, le Grand Conseil voudra avoir consacré par son vote ce projet de Code qui, pour être discuté encore, n'en constituera pas moins, à bien des points de vue, une source de progrès nouveaux en faveur de l'instruction publique à tous ses degrés.

HINTENLANG.

VAUD. — Conférences de cercle du mois de janvier. — Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner ici-même les sujets traités dans les récentes conférences de cercle. La grande majorité des journaux quotidiens vaudois ont publié les décisions prises dans les plus importantes de ces réunions, montrant ainsi quel intérêt ils apportaient à cette enquête scolaire faite à la veille de la revision de la loi du 9 mai 1889 sur l'instruction publique primaire.

Nous tenions à renseigner nos lecteurs d'une façon rigoureusement exacte sur le résultat de ces conférences, et nous aurions aimé le faire d'une façon complète. Malheureusement, dix-huit cercles (districts d'Aigle, Aubonne et Moudon, cercles de Cully, St-Saphorin, Nyon, Begnins, Gingins, Romainmôtier et Champvent), représentant 380 instituteurs, institutrices et maîtres spéciaux, n'ont pas encore fait connaître leurs décisions au Bureau de la Société pédagogique vaudoise¹. Nous ne pouvons cependant attendre plus longtemps pour traiter ce sujet, et nous apportons ici les desiderata de 42 conférences représentant 1070 membres du corps enseignant primaire sur un total de 1450.

La question qui paraît avoir été le plus vivement discutée est celle de l'enseignement religieux.

Cet enseignement avait reçu depuis quelque temps de fameux horions et il faut avouer que, dans nos écoles vaudoises, il repose sur des bases absolument défectueuses et que la libre-pensée a beau jeu pour l'attaquer. L'article 98 du règlement du 12 avril 1890 (« la réduction faite sur le traitement annuel d'un régent dispensé de l'enseignement religieux ne peut être supérieure à cent francs ») est dû à une fausse interprétation de l'article 14 de la loi de 1889. Ainsi appliqué, cet article 14 de la loi est contraire à l'article 49 de la Constitution fédérale : « La liberté de conscience et de croyance est inviolable. Nul ne peut être contraint... d'accomplir un acte religieux, ni encourir des peines, de quelque nature qu'elles soient, pour cause d'opinion religieuse ».

On pouvait donc s'attendre à voir les instituteurs réclamer la suppression de l'enseignement religieux, mais les éducateurs vaudois ont compris quelle serait la valeur morale de cet enseignement, lorsqu'on aura rendu aux maîtres leur liberté de croyance et de conscience et lorsqu'on aura — espérons vivement que cela arrivera prochainement — supprimé pour cette branche les programmes imposés et les examens annuels. Ils se sont donc prononcés en très grande majorité pour le maintien de l'enseignement religieux établi sur des bases nouvelles ; plusieurs cercles ont demandé le maintien du *statu quo*.

Voici donc les résultats pour cette première question : Maintien du *statu quo* :

14 cercles représentant 296 membres, soit le 27,7 %.

Maintien de l'enseignement religieux libre (aucune diminution faite sur le traitement des maîtres qui ne donneront pas l'enseignement religieux et le remplaceront par des leçons de morale, et en général suppression des programmes imposés et des examens) :

18 cercles représentant 568 membres, soit le 53 %.

Le 80,7 % de ces 1070 membres se sont donc nettement déclarés favorables au maintien de l'enseignement religieux.

Enseignement religieux supprimé avec liberté laissée aux maîtres de tirer des leçons de morale de la Bible :

3 Cercles représentant 69 membres, soit le 6,4 %.

Enseignement religieux remis aux pasteurs :

6 Cercles représentant 116 membres, soit le 10,8 %.

Le 17,2 % des membres demandent donc de dispenser l'instituteur des leçons de religion qui seraient données par les pasteurs ou remplacées par des leçons de morale tirées au besoin de la Bible.

Un cercle (20 membres — le 1,9 %) celui de Payerne, n'émet pas de conclusion sur ce sujet.

¹ Ecrit le 14 février 1904.

Aucun cercle, jusqu'à maintenant, n'a demandé la suppression absolue de l'enseignement religieux.

Congés d'été accordés aux élèves âgés de plus de douze ans. Presque toutes les conférences reconnaissent que le mode de faire actuel présente de graves inconvénients : il rend presque impossible, dans certaines classes rurales, la mise en pratique du nouveau plan d'étude, il facilite et même encourage le « louage » des enfants, il nuit considérablement au développement intellectuel et à la culture morale des écoliers.

Quinze conférences (336 membres) demandent d'obliger tous les élèves du degré supérieur à fréquenter régulièrement la classe du 1^{er} juin au 1^{er} novembre, trois heures chaque matin (exception faite des vacances). Dix conférences (212 membres) demandent deux heures chaque matin. Les autres conférences trouvent des solutions diverses ; signalons celle de Pully qui mérite fort d'être prise en considération et présenterait le précieux avantage de concilier le désir des éducateurs, de soumettre les élèves à la discipline scolaire durant tout l'été et le désir des campagnards d'avoir leurs enfants à la maison durant la saison des travaux : obliger les élèves de tous les degrés à faire quatre heures de classe chaque matin, et supprimer les écoles de l'après-midi du 1^{er} juin au 30 octobre.

Logements des instituteurs. Très souvent ces logements ne répondent pas même aux exigences de la loi actuelle ; beaucoup sont malsains, humides ; certains instituteurs doivent se loger à leurs frais hors des collèges pour mettre à l'abri leur santé et celle des membres de leur famille. Il est généralement demandé que les communes qui ne disposent ainsi que d'appartements insalubres ne puissent pas les mentionner lors de la mise au concours des places vacantes, mais qu'elles soient obligées d'offrir une indemnité de logement suffisante. Douze cercles désireraient que la loi fixât pour les appartements un minimum de quatre chambres ; vingt-quatre demandent trois chambres.

Vacances de fin d'année. Toutes les conférences — à l'exception d'une seule — désirent que le Département fixe lui-même la durée de ces vacances d'une manière uniforme pour toutes les écoles du canton ; un minimum de huit jours est généralement demandé.

Conférences de cercle. Le rétablissement des conférences de cercle officielles est vivement sollicité.

Beaucoup de conférences ont émis en outre des vœux divers ; signalons celui-ci qui termine un grand nombre de rapports : Les instituteurs devraient faire partie de droit des commissions scolaires.

PAUL-E. MAYOR.

ALLEMAGNE. — Le Dr Seyffarth, auquel nous avons consacré un article nécrologique, a légué par testament toute sa bibliothèque pestalozienne, ainsi que les manuscrits qu'il possède sur l'éducateur zurichois, au Musée scolaire allemand à Berlin.

— Les voyages d'études organisés par les instituteurs allemands, pendant les vacances de Pâques, ont eu une réussite si complète que la septième caravane d'instituteurs va partir pour Rome et Naples dès le 1^{er} avril prochain.

— L'Allemagne savante, académies, universités, écoles, a commémoré le 12 février écoulé, le centième anniversaire de la mort de Kant, le célèbre philosophe qui a laissé la plus profonde empreinte sur la pensée moderne et a établi quelques-uns des points solides de la métaphysique et de la morale dans son *Traité de la connaissance*, et par sa théorie dite de « l'impératif catégorique, dans sa *Critique de la raison pure* et *Critique de la raison pratique*.

Les revues, les journaux mêmes abondent à cette occasion en articles sur les doctrines kantienne. D'autres parlent de l'homme même, de sa studieuse retraite de Königsberg, de son originalité personnelle. Ajoutons que l'ouvrage de Kant sur l'éducation, *De la pédagogie*, n'a pas vieilli, et qu'aujourd'hui encore on peut en tirer profit. Il a été traduit en français par Jules Barni (Paris 1886).

— Le programme des *cours de vacances d'Iéna*, en août 1904, vient de paraître. La pédagogie y est représentée par l'histoire de l'éducation, la didactique générale et spéciale, la pathologie pédagogique, la psychologie infantile, la pédagogie des anormaux, la pédagogie féminine et celle du jardin d'enfants.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Direction de l'*Educateur*.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire géographique de la Suisse, par Charles Knapp et Maurice Borel, 91-94^{me} livraisons, de *Kriesloch* à *Lausanne*. Neuchâtel, Attinger frères, éditeurs.

La belle monographie de Lausanne ne compte pas moins de 28 pages et 31 illustrations.

Pièces comiques et dialogues, par Jacques l'Ancien.

Les cinq pièces qui composent ce petit recueil sont toutes de la plus grande moralité. Cela est incontestable et fort méritoire ; mais ce qui diminue un peu la gloire de l'auteur, c'est que sous le titre de « Pièces comiques et dialogues », il n'a publié que d'indigestes leçons de morale, dépourvues de tout sel et de tout intérêt.

L'auteur, en écrivant ce recueil, destiné spécialement à l'enseignement du français par la méthode naturelle, avait en vue une idée excellente. Et si, sans s'attarder à faire de la morale et des vers d'une obscurité pleine de mystères, M. Jacques l'Ancien avait animé ses dialogues d'une saine et franche gaieté, tous les partisans de la méthode naturelle lui en auraient su un gré infini. L. R.

VARIÉTÉ

CONGÉ.

Les écoliers en tumulte
Sortent du vieux bâtiment.
Quel heureux événement
Fait donc que la bande exulte ?
Pourquoi ces airs radieux,
Ces cris qu'au ciel on envoie ?
Pourquoi toute cette joie
Qui se lit dans tous les yeux ?
Congé ! Congé ! Ce mot vole
De bouche en bouche sans fin,
Et déjà par le chemin
Se répand la troupe folle.
Aux écoliers en retard
On annonce la nouvelle,
Et le refrain, de plus belle,
Retentit comme au départ.
J'entends qu'à son camarade
L'un d'eux dit, en s'en allant :
« Quelle veine, dis, Galland,
Notre régent est malade !! »

A. ROULIER.

PARTIE PRATIQUE

A propos de grammaire.

L'*Educateur* signalait dernièrement un article de M. Michel Bréal dans la *Revue bleue*, sur la *Grammaire au XX^{me} siècle*. Il vaut la peine de citer quelques aliénés de cette remarquable étude.

L'éminent linguiste constate d'abord que l'on ne fait plus de grammaire française, tandis que l'on publie coup sur coup des lexiques, des glossaires et des grammaires historiques. Mais la grammaire de l'usage actuel, donnant les règles, enseignant la manière de parler et d'écrire, condamnant les tours vicieux, celle-là n'est plus. C'est un genre perdu.

Linguistes et grammairiens, le public croit que c'est la même chose. Ce sont deux sortes très différentes ; si différentes qu'on dirait parfois deux espèces ennemies. Le linguiste est secrètement pour le grammairien d'ancien style un objet d'étonnement et de scandale. Là où le linguiste s'établit, le grammairien se retire peu à peu et rentre sous terre. Il se maintient encore dans les positions acquises ; mais il ne s'étend plus, il hésite à se montrer au grand jour.

Pour le grammairien, il y a une idée de correction qui demeure présente dans ses leçons, dans ses livres, du premier paragraphe au dernier. Il y a des façons de dire autorisées, d'autres interdites et déclarées de valeur inférieure. Rien n'est plus opposé au point de vue du linguiste. Le linguiste, lui, ne prescrit rien, ne condamne rien, ne préfère rien : toutes les façons de parler méritent son attention, du moment qu'elles viennent d'un groupe de population qui les a naturellement créées. Il est inutile de le nier, le solécisme naïvement commis lui fait un secret plaisir, parce qu'il espère en tirer quelque enseignement, au lieu qu'une prose correcte n'a pas grand'chose à lui apprendre.

Libre au linguiste de prendre son plaisir aux constructions irrégulières ou vieilles, aux mots à acceptions changeantes, aux locutions plus ou moins bien venues ; mais pour la vie de tous les jours, pour l'usage général, et même pour l'usage particulier du linguiste, il faut une loi, si l'on ne veut pas que nous glissions doucement à l'anarchie. Or, c'est en cette matière que l'anarchie se supporte le moins, puisque le langage manque à son office le plus essentiel, quand au lieu d'aider la pensée il l'obscurcit, la laisse douteuse ou la complique.

C'est une chose convenue de vanter la limpidité de la langue française et d'en faire honneur à la clarté de l'esprit français. Prenons garde de nous flatter là-dessus : j'ai connu des Français qui étaient les esprits les plus confus du monde. Si la langue française a le mérite de la clarté, c'est un mérite acquis, non un mérite inné : c'est un mérite obtenu par deux cents ans d'excellents écrivains, et consolidé dans le même temps par deux cents ans d'honnête et sévère grammaire. Il n'en est plus tout à fait de même de nos jours. On dirait qu'à certains auteurs modernes il répugne d'avoir un langage trop clair. Ils recherchent les difficultés, ils remanient la grammaire, et comme il ne leur est point permis de démolir les fondations, ils s'amuse à des complications dans le détail.

Un ou deux exemples feront mieux comprendre de quoi je veux parler.

Il y a une règle de notre syntaxe qui veut que la préposition soit immédiatement suivie de son complément. Par un raffinement que n'auraient pas approuvé les grammairiens d'autrefois, on s'applique aujourd'hui à jeter des mots en travers sur la route. « La Cour de cassation, *avec à sa tête*, son premier président. — Une voiture couronnée de fleurs, *avec sur le siège* un tout jeune cocher. — Un chapeau de paille, *avec autour* un ruban rose. » Le simple bon sens avait fait mettre ensemble les mots ayant entre eux un rapport particulier : quel besoin avons-nous de créer l'enchevêtrement ? Nos grammairiens d'autrefois étaient, je le répète, d'un autre sentiment. Vaugelas explique que l'adverbe « veut toujours être proche du verbe », et il n'approuve point les auteurs qui, pour des raisons d'euphonie ou pour quelque autre motif, séparent deux parties d'oraison qui doivent marcher ensemble, comme l'accessoire avec le principal ou l'accident avec la substance. » La doctrine est un peu terre à terre ; mais c'est elle qui a fait du français un instrument si commode qu'en fait de syntaxe on n'a pas encore trouvé mieux.

Une autre règle, d'apparence fort humble, mais contribuant pour sa part à la limpidité du discours, est de maintenir autant que possible aux prépositions leur valeur originaire, et de ne pas en étendre l'emploi à des constructions où le choix s'en justifie mal. Tel est le cas, par exemple, pour la préposition *dans*, qu'on rencontre de nos jours en des assemblages qui auraient étonné nos pères. « En hâte elle se rhabilla *dans un grelottement brusque*.

Il refuse *dans la cruauté de son rire*. — Il aurait voulu la posséder tout de suite, « *dans l'inconnu qu'elle lui cachait* ». Il n'est de jeune écolier qui ne se sente grandi quand il a imité sur ce point nos romanciers.

L'usage qu'on fait actuellement de la préposition *de* ne vaut guère mieux. « Un visage *de passion*. — Un trou *d'éblouissement* (en parlant d'un quartier de ville nouvellement percé). — Une bouche *de bonté*. — Une chambre *d'épouvante* (un assassinat y ayant été commis). » C'est la langue religieuse, c'est le style de la dévotion qui a, je crois, introduit ce nouvel usage. On a dit d'abord une âme *de miséricorde*, un esprit *d'orgueil et de péché*.

Quelques pronoms commencent à être employés un peu durement. « Ils étaient tous là, excepté *ceux* dispensés... Quand un souverain vient à Paris, *tel* le roi d'Italie... Je fais les gestes *d'un qui s'amuse* : mais au fond je m'ennuie toujours... » Je ne sais si le lecteur est comme moi, mais je ne peux m'habituer à ces façons de parler écourtées. Il semble que les phrases aient subi une mutilation.

Il en est de même pour certaines conjonctions. « Imprudent *parce que* jeune. — Résigné *parce que* croyant. — Il a choisi le dernier parti, non pas *malgré que*, mais *parce que* dangereux. » Encore un peu et nous lirons dans une œuvre littéraire, comme on l'entend déjà dire à la bonne franquette : « *Quoique ça*, nous l'emporterons. »

C'est aussi le désir d'abrégé, joint au goût de l'exotisme, qui nous a valu ce langage anglo-français : *Hygiène-Revue*, *Automobile-Garage*. Je n'aime pas non

plus *si possible* ni *si oui*. Il ne faudrait pas objecter que nous avons déjà *sinon* : la ressemblance n'est qu'apparente, car *sinon* veut dire *si ce n'est*. Qu'est-ce que solliciter son juge, *sinon* douter de sa probité.

Mais je ne veux pas prolonger des observations qui feraient ressembler cet article à des pages de cacographie. Ce n'est là qu'une petite partie du mal. Notre syntaxe est faite de matériaux si solides qu'elle présentera encore longtemps une ferme résistance aux innovations. Le plus grand inconvénient est ailleurs. Il est dans le langage bizarrement abstrait que le style descriptif a mis à la mode. On enseignait au XVII^{me} siècle qu'il y avait « barbarisme » à employer au pluriel un mot qui, par nature, ne comporte que le singulier. Mais c'est une règle qui n'existe plus que pour être violée : tout le monde a la mémoire pleine de locutions telles que les *navrances* et les *vibrances*, où le néologisme vient s'ajouter à l'abus du pluriel. Elégance facile d'ailleurs, et dont la langue de la réclame a vite compris le maniement, soit qu'elle parle des *ruisselures* d'une parure, soit qu'elle décrive les *enjôlements* d'une plume qui vient mourir sur la tendresse des cheveux blonds.

Mais c'est à la philosophie que la préciosité moderne fait le plus volontiers ses emprunts.

« L'amour peut devenir un élément ascensionnel de la personnalité. — La douleur acceptée est toute la matière du devoir humain. — La femme doit être un élément concrétisant les conceptions de l'homme. — Nos douleurs, filles de nos désirs de contingence, se raréfient et se sérénisent dans la proportion où nous adhérons à l'abstrait qui est le divin. »

Un écrivain étranger compare la phrase française au cristal qui, en se formant, exclut tout ce qui est impureté. La comparaison est flatteuse, mais elle n'est pas toujours vraie : nous avons des auteurs qui ne laissent pas au cristal le temps de se former. Les fautes de goût dont nous venons de donner des échantillons représentent les scories du verre.

Mal parler sa langue est une disgrâce qui peut arriver à tout le monde. Mais la mal parler à dessein, c'est un acte blâmable, et presque une ingratitude, car c'est la langue qui nous a aidés à penser, elle a été notre nourrice intellectuelle.

Juste Olivier et la grammaire.

Une des conséquences du mouvement révolutionnaire vaudois, en 1845, fut le démission plus ou moins forcée de presque tous les professeurs de notre vieille Académie. Vinet, se retira pour mourir bientôt ; Ch. Monnard, le continuateur de Jean de Muller, fut appelé à l'Université de Bonn, J.-J. Porchat et Juste Olivier se retirèrent à Paris. Notre poète national était attiré dans la capitale française par son ami Sainte-Beuve, l'auteur de *l'Histoire de Port-Royal*, dont on a tant parlé ces jours derniers.

Les premiers temps d'exil furent bien durs pour Juste Olivier. Il s'était mis cependant avec courage au travail ; pour gagner le pain de sa famille, il donna des leçons, se fit prote d'imprimerie chez Marc Ducloux, exilé comme lui. Enfin, la fortune sembla lui sourire ; il fut appelé comme professeur dans une Ecole d'administration, qui, malheureusement ne dura qu'une année. Puis, il devint

lecteur dans un de ces cours du soir que vit naître la République de 1848, mais qui ne tardèrent pas à être supprimés pour fleurir de nouveau, depuis quelques années, avec une vigueur remarquable.

En 1858, nous voyons l'auteur du « Canton de Vaud » enseigner la langue et le style dans un important institut de jeunes demoiselles protestantes. Cet enseignement lui plaisait ; il aimait fort ses élèves et il donna tout son cœur à son travail. Il s'ingéniait pour rendre l'étude de la grammaire moins aride, interrogeant avec perspicacité, mettant en valeur ses conseils par de très nombreuses et intéressantes applications, toujours choisies avec soin. Il n'oubliait qu'une seule chose : faire apprendre par cœur toutes les règles et exceptions contenues dans le fameux *Noël et Chapsal*. C'était, pour l'époque, une innovation et elle fut fort mal comprise des parents des élèves. Pensez ! ne pas mémoriser des règles de grammaire.

« Quel crime abominable ! »

Les réclamations furent adressées au Comité de l'Institut. Olivier préféra donner sa démission que de sacrifier à la routine. Mais sa lettre était si fortement motivée, qu'après en avoir pris connaissance, on le pria de continuer un enseignement qui portait d'ailleurs d'excellents fruits.

Comme on le voit, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on s'insurge contre la mémorisation, dont l'habitude est si ancrée dans nos mœurs scolaires, de toutes les chinoïseries grammaticales. Et dira-t-on que Juste Olivier, l'auteur de tant de pages savoureuses, de tant de beaux vers, voulait « mutiler » la langue française ? Non, sans doute ; mais, son bon sens lui avait démontré l'inutilité d'un enseignement qui répugne à la plupart des enfants et qui est, pour eux, presque sans profit. Simplifions donc, simplifions beaucoup, comme le faisait, il y a quelque cinquante ans, l'auteur des *Chansons lointaines*.

Que l'on me permette, en terminant, de rappeler que J. Olivier, comme son frère Urbain, a abordé la peinture du caractère du régent vaudois, mais en le poétisant. Rien de plus touchant, mais rien de plus romanesque aussi, que les amours du régent Fabrice et de sa femme Marthe, dans cette délicieuse nouvelle, le *Pré aux Noisettes*.
S.

ÉCOLE ENFANTINE.

Nous donnons ici quelques titres de livres dans lesquels on pourrait puiser des idées ou des sujets pour la composition ou la préparation de récits destinés aux jeunes enfants. Nous serions très reconnaissante à ceux de nos lecteurs qui voudraient bien nous indiquer d'autres ouvrages de ce genre.

S. CORNAZ	Les enfants et leurs amis.
—	Nouveaux amis.
J. SPYRI	Heidi.
—	Les enfants de Grüttli.
—	Nouveaux récits.
Mme DE WITT	Sur la plage.
—	Par monts et par vaux.
A. VUAGNAT	Contes rustiques.
JEAN MACÉ	Contes du Petit-Château.
Mlle CORBAZ	Cœurs d'enfants et cœurs de bêtes.
GIRARDIN	Dans notre classe.

GIRARDIN	Contes alsaciens.
—	Quand j'étais petit.
DE AMICIS	Du cœur.
P. BONHOM	Les récits de l'oncle Paul.
P. STAHL	Morale familière.
S. DOMPMARTIN	Scènes enfantines.
S. BRÈS	Mon histoire naturelle.
—	Mon premier tour du monde.
—	Vers et prose pour les petits.
JEAN AICARD	Le livre des petits (poésies).
BRÈS et COLLIN	Douze et quinze chants pour les enfants.
	Les Contes de Grimm.
	Les Contes d'Andersen.
Mme DE PRESSENSÉ	Seulette.
—	Le pré aux Saules.
—	Une joyeuse nichée.
—	Petite mère, etc.

E. W.

DICTÉES

Degré intermédiaire.

Où habitent les chardonnerets.

Les chardonnerets se plaisent surtout dans les endroits boisés ; mais on les rencontre aussi dans les jardins, dans les parcs, au bord des routes, dans le voisinage des champs et des prairies. Ils ne sont pas partout également abondants. Ici, ils sont rares ; là, ils se réunissent par centaines et parcourent le pays. En hiver, ces troupes se divisent en petites bandes.

Caractère des chardonnerets.

Les chardonnerets sont de charmants oiseaux, par la beauté de leur plumage, comme par leurs mœurs. Ils sont continuellement en mouvement. Ils sont vifs, agiles, prudents, rusés et bons chanteurs. Ils descendent rarement sur le sol où ils se trouvent mal à l'aise. Par contre, ils grimpent à la façon des mésanges. Ils se suspendent quelquefois, la tête en bas, aux branches les plus faibles.

Le nid du chardonneret.

Dans nos contrées, le chardonneret niche dans les bois peu touffus, dans les vergers, souvent dans les jardins et jusque près des maisons. Son nid est d'ordinaire à 6 ou 8 mètres du sol. Le chardonneret place son nid généralement dans une bifurcation de la cime d'un arbre et le cache si bien qu'on ne l'aperçoit guère qu'après la chute des feuilles.

Moins beau que celui du pinson, ce nid n'en est pas moins construit avec beaucoup d'art. L'extérieur est formé de lichens verts, de mousses, de petites racines, de chaumes desséchés, de brins d'herbe, de plumes, reliés les uns aux autres par des fils de coton. Il est revêtu à l'intérieur d'une couche de duvet, d'aigrettes de chardon et de crin.

L. J.

Migrations des oiseaux.

Les oiseaux sont sédentaires ou migrateurs. Les premiers passent la mauvaise saison avec nous tandis que les seconds nous quittent en automne. Ils vont chercher des cieux plus doux et une nourriture plus abondante. Ils partent cha-

que année à la même époque et dans la même direction. Ils reviennent au printemps peupler nos haies, nos bois et nos buissons. Ils nous réjouissent par leurs joyeux chants. Plus de la moitié des oiseaux de l'Europe sont des oiseaux migrants. Tous se dirigent vers le sud. — Les uns voyagent par paires, les autres par grandes bandes. Quelques espèces volent le jour, d'autres ne se déplacent que pendant la nuit. Ils partent avant que la faim les chasse. Ceux-ci nous quittent de bonne heure, ceux-là attendent l'arrière-saison. Généralement ceux qui s'éloignent les derniers reviennent les premiers et ceux qui partent en août, déjà, ne réapparaissent qu'en mai. Les oiseaux vont souvent fort loin pour hiverner. Ils pénètrent même dans la zone tropicale. Avant de partir ils se réunissent en troupes nombreuses et ils restent unis pour faire le voyage.

Utilité de l'oiseau.

Je suis un petit oiseau. Je possède généralement l'amour et la bienveillance de l'homme. Ma grâce, ma beauté, mon agilité et ma voix harmonieuse, tout me rend agréable. Les premiers hommes m'ont aimé, les poètes m'ont dédié des vers. Ma vie, mon chant, mon vol, ma gaité continuelle me font chérir de l'homme des champs comme du citadin. Je suis le défenseur naturel des récoltes de l'agriculteur. Je chasse les maraudeurs les plus nombreux et les plus inaccessibles. Ma vue perçante, mes ailes légères, mon bec vigoureux me permettent de happer les insectes les plus dangereux pour les cultures. J'accomplis mon travail en chantant. Je ne demande pas de salaire. Je ne connais ni la grève ni le chômage. Je suis infatigable et, de l'aurore au crépuscule, je poursuis sans relâche les imperceptibles bestioles qui prélèvent de lourds impôts dans les vignes, les jardins, les prés et les bois!

Exercices : Ecrire la dictée à la deuxième personne du singulier, puis à l'imparfait de l'affirmatif et au présent du conditionnel.

A. C.

RÉCITATION

Degré inférieur.

La mouche.

Petite mouche noire,
Gourmande qui veux boire
Mon lait blanc,
Pauvre mouche inquiète
Qui cours sur mon assiette
En tremblant.

Ne crains rien..., je t'invite,
Tu peux venir bien vite,
Sans remords.
Ma tasse en porcelaine
Est pleine, toute pleine
Jusqu'aux bords

Seulement sois prudente !
Dans ce lait qui te tente
Ne va pas,
Petite mouche noire,
Tomber pour le mieux boire,
Morte, hélas !

Ne sois pas trop avide ;
Garde une aile rapide
Pour t'enfuir.
Il ne faut pas, mignonne,
Au repas qu'on te donne
T'alourdir.

Je veux te faire fête,
Prends donc ta gouttelette,
S'il te plaît,
Petite mouche noire,
Gourmande qui veux boire
Mon bon lait.

M^{me} E. DE PRESSENSÉ.

Degré intermédiaire.

La montre.

Une montre à moi ! quelle affaire !
Mon père m'offre ce cadeau
Pour m'encourager à bien faire.
Elle marche seule, c'est beau.
Une montre vraie ! Elle brille !
En argent ? Qu'importe, ma foi !
Pourvu qu'avec sa double aiguille
Elle marque l'heure pour moi.
Tic, tac ! — Je la mets à l'oreille ;
Elle bat comme un petit cœur ;
Elle vit. C'est une merveille !
Elle est à moi seul : quel bonheur !
Quelle heure est-il ? — Six heures ! Honte !
Le soleil est déjà levé...
Je n'ai pas terminé mon compte...,
Mon devoir n'est pas achevé !
Finiçons ! — Sa besogne faite,
C'est drôle comme on est content !...
Sept heures... — Ma copie est prête ;
Et ma montre va, ça s'entend.
« Mademoiselle, êtes-vous folle !
Huit heures, déjà ? — J'ai raison ! —
Il faut donc partir pour l'école...
Viens, ma montre ! — Oui, mon garçon ! »
Et tous deux arrivent ensemble,
A l'heure juste, sans retard !
« Je suis le premier, il me semble...
Remercions-la d'un regard ! »
Alors, parlant comme un bon livre,
Avec ses ressorts palpitants,
La montre a dit : « Fils, pour bien vivre,
Il faut savoir régler son temps.

JEAN AICARD.

ARITHMÉTIQUE

CALCUL ORAL

Degré intermédiaire.

1. On vend un champ pour 600 fr. On emploie le quart de cette valeur pour acheter du vin à 75 f. l'hl. Combien reçoit-on d'hl. ? *Rép. : 2.*
2. Un piano vaut 400 f. Un paye les trois quarts de cette valeur en billets de 50 fr. et le reste en écus. Combien donne-t-on d'écus et de billets ?
R. : 20 écus, 5 billets
3. J'achète un calorifère pour 150 f. Je paye comptant la moitié de cette valeur. Un mois plus tard je livre 3 pièces de 10 f. Combien dois-je encore ?
Rép. : 45 f.
4. Une bicyclette neuve vaut 360 f. A la fin de la saison on la revend en perdant le quart de sa valeur. Quel est alors le prix de vente ? *Rép : 270 f.*
5. Une mandoline vaut 45 f. On en paye la moitié plus f. 17,50. Combien doit-on encore ?
Rép. : 5 f.

6. Une poussette vaut 46 f. On paye la moitié plus le quart de cette valeur. Combien doit-on encore?

Rép. : 11,50 f.

7. Une cuisine à gaz a coûté 26 f. On la revend en perdant le quart du prix d'achat. Quel est le prix de vente?

Rép. : 19,50 f.

8. Un appartement se loue 720 f. par an. Combien doit-on pour un trimestre?

Rép. : 180 f.

9. Un pensionnaire paye 600 f. par an. Combien doit-il pour 3 trimestres?

Rép. : 450 f.

10. Un employé gagnant 7 f. par jour a dépensé le quart de sa paye de la quinzaine pour solder la note du boulanger. Combien lui devait-il?

Rép. : 21 f.

11. Un père de famille partage 200 f. entre ses trois enfants. A l'aîné il donne 90 f. Quelle est la part de chacun des 2 autres?

Rép. : 55 f.

12. Une pièce de toile mesure 72 m. On en coupe pour confectionner 12 chemises dont chacune exige 3,5 m. Combien en reste-t-il de mètres?

Rép. : 30 m.

13. Un quintal de houille vaut 6 f. Combien valent 5 sacs pesant chacun 50 kg.

Rép. : 15 f.

14. Les briquettes de lignite valent 5,80 f. le quintal. Combien vaut un sac pesant 25 kg.?

Rép. : 1,45 f.

15. Les boulets d'anthracite valent 5 f. le quintal. Combien doit-on pour 75 kg.

Rép. : 3,75 f.

CALCUL ÉCRIT

1. Un ouvrier gagne 54 c. par heure. Il travaille 8 h. par jour pendant 48 semaines. Combien lui reste-t-il à la fin de l'année s'il dépense 100 f. par mois pour son entretien?

Rép. : 44,16 f.

2. Un menuisier achète 4 billes de planches: la 1^{re} comprend 9 planches de 4,2 m. de long; la 2^e 12 planches de 3,95 m.; la 3^e 9 planches de 4,15 m. et la 4^e 15 planches de 4,6 m. de long. On place toutes ces planches bout à bout. Quelle longueur obtient-on?

Rép. : 191,55 m.

3. Un patron occupe 24 ouvriers et 15 ouvrières. Il leur paye, à la fin de la semaine, f. 953, 10. Chaque ouvrière reçoit 2,75 f. par jour. Quel est le salaire journalier des ouvriers?

Rép. : 117,60 f.

4. Un patron occupe 18 hommes, 9 femmes et 4 enfants. Il donne à chaque enfant 1,75 par jour, à chaque femme 2 fois le salaire d'un enfant, et à chaque homme 2 fr. de plus qu'à une femme. Quel est le montant de la paye hebdomadaire?

Rép. : 825 f.

5. Une couturière achète 2 pièces de lainage: la première de 25,8 m. vaut 36 c. le décimètre; la seconde de 24,50 m. vaut 7 f. les 2 mètres. Combien doit-elle payer?

Rép. : 178 68 f.

6. Un volume se compose de 350 pages. Chaque page compte en moyenne 28 lignes. Un élève a lu les sept dixièmes de ce volume. Combien lui reste-t-il de lignes à lire?

Rép. : 2940 lignes.

7. Un épicier a acheté 3250 kg. de sucre à 38 c. le kg. Il en revend la moitié à 44 c. le kg.; les trois dixièmes à 46 c. le kg. et le reste à 50 c. Quel est son bénéfice?

Rép. : 253,50 f.

8. Un maître tailleur a acheté 6 pièces de drap mesurant chacune 36,5 m. à 6,50 f. le m. Il paye les huit dixièmes de son achat comptant. Combien doit-il encore?

Rép. : 284,70 f.

9. Un charretier doit transporter séparément 6 blocs de pierre à 8 km. 6 hm. et 20 m. de distance. Combien de dam. le charretier a-t-il parcourus à la fin de son travail? Combien a-t-il transporté de quintaux?

Rép. : 10344 dam.; 98,7 quintaux.

A. C.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Collèges communaux.

Aigle. — Un concours est ouvert en vue de repourvoir de titulaires les postes suivants vacants au collège et à l'école supérieure communale d'Aigle.

1^o Maître d'allemand et d'anglais.

2^o Maître de géographie et d'instruction civique.

3^o Directeur des établissements secondaires.

Entrée en fonctions le 1^{er} mai 1904.

Traitement annuel des maîtres : 2500 fr. avec augmentation de 50 fr. tous les cinq ans. Maximum 2700 fr.

Traitement annuel du Directeur : 1000 fr.

Obligations légales.

Les fonctions de maître et de directeur peuvent être cumulées.

La répartition des leçons reste réservée.

Adresser les demandes d'inscription au Département de l'instruction publique et des cultes, service des cultes, jusqu'au 4 mars prochain, à 6 h. du soir.

Cours d'instruction pour maîtres de dessin.

Un cours d'instruction pour maîtres de dessin aura lieu au Technicum de Fribourg du 15 avril au 31 juillet 1904, et comportera les branches suivantes :

Projections, dessin à vue, dessin d'ornement appliqué à l'industrie, étude des formes ornementales, histoire de l'art, étude des styles et des couleurs, modelage, perspective linéaire, tracé d'ombres, technologie, résistance des matériaux, notions générales de mécanique, dessin pour peintres-gypseurs et lithographes.

Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins, avoir accompli le programme d'une école industrielle, gymnase ou école normale, prouver une habileté suffisante dans le dessin. Les participants à ce cours sont subventionnés par leur canton et par la Confédération.

Les inscriptions sont reçues auprès de la Direction du Technicum de Fribourg jusqu'au 25 mars 1904. Elles doivent être accompagnées des diplômes, certificats et des dessins des candidats.

Fribourg, le 14 janvier 1904.

Le Conseiller d'Etat, Directeur de l'Instruction publique.

	Vêtements confectionnés et sur mesure POUR DAMES ET MESSIEURS	
J. RATHGEB-MOULIN Rue de Bourg, 20, Lausanne		
	Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises. Draperie et Nouveautés pour Robes. Linoléums. Trousseaux complets.	

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

THÉS

O-

MI-

TO

J. PHILIPPON

Rue du Grand-St-Jean, 38, LAUSANNE

Même maison rue St-Pierre, 15

Articles Chinois et Japonais

Tissus, Soies, Porcelaines, Vases, Articles divers, etc.

Spécialité : THÉS O-MI-TO

en paquets et ouverts, depuis 3 fr. 80 le kilog. à 25 fr. le kilog. — Dégustation gratuite des Thés. — Expédition des Thés depuis un kilog. franco dans toute la Suisse.

Chocolats fins, Cacao, Biscuits, Cafés verts et torréfiés, Huiles de noix et d'olive, Savons de Marseille et de toilette, Pâtes, Sucres, Vanilles fines, etc., etc.

ON DÉSIRE placer un jeune homme, qui quittera l'école au printemps prochain, chez un instituteur à la campagne où il aurait l'occasion d'apprendre le français et aiderait aux travaux de la maison. On payerait une pension ou prendrait un enfant en échange. S'adresser à M. Sam. Lauper, meunier, à Berne. O. H. 1741

M^{CE} BOREL & C^{IE} - NEUCHÂTEL
· SUISSE ·



DESSIN · GRAVURE
· CARTES GÉOGRAPHIQUES ·
CARTES HISTORIQUES · STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES · PANORAMAS · DIAGRAMMES
POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
· CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE ·

INSTITUT DE PESEUX

Ecole normale évangélique de la Suisse romande.

Internat

PROGYMNASE

Externat

Une nouvelle année scolaire, la 39^{me} de l'Ecole normale, la 9^{me} du Progymnase, s'ouvrira en avril prochain.

Cet établissement, bien connu et recommandé, offre une retraite favorable au développement physique intellectuel et moral des jeunes gens qui veulent travailler. Il se recommande spécialement à ceux d'entre eux qui se destinent tardivement aux études classiques. — Age d'admission depuis 13 ans; 4 classes normales; 3 classes progymnasiales. Prospectus, programmes des deux Ecoles et références chez le président du Comité, M. le pasteur de Coulon, à Neuchatel, ou chez le directeur, M. le pasteur Roch, à Peseux.

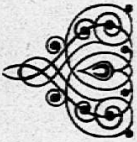
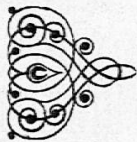
Le Comité de l'Ecole tient à donner l'assurance que le changement de direction imposé par la démission du titulaire actuel n'interrompra en rien la marche normale des études.



UN
Cadeau utile et agréable

est une

MACHINE A COUDRE

 **SINGER** 

Paielements par termes. — Escompte au comptant.

Garantie sur facture.

Machines confiées à l'essai.



COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE SINGER

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



Foetisch Frères

Editeurs spécialistes de MUSIQUE CHORALE

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Chœurs Mixtes.

NORTH, CH. Opus 38 ¹ .	— Pâques. <i>Le Sauveur est ressuscité.</i>	Partition. Fr. 1.—
» » 42 ¹ .	— Rameaux. <i>Hosannah! Béni soit.</i>	» 1.—
» » 42 ² .	— Au Rédempteur. <i>Vendredi-Saint.</i>	» —.50
» » 42 ³ .	— Pâques. <i>O Christ! tu sors...</i>	» 1.—
THYBAUD, A.	— Pâques.	
»	— Chœurs d'hommes.	

Grandjean, S. — CHANT DE LOUANGE

Pour les fêtes de Pâques et Ascension.

Chœur à 3 voix de femmes avec piano ou harmonium.

Partition, Fr. 1.— Parties, Fr. 0.25.

PSAUME XC. Prière de Moïse, Homme de Dieu

Traduction en vers français de Philippe Godet.

Chœur mixte avec accompagnement d'orgue (ou harmonium)
ou de petit orchestre.

(Violon I, II, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Flute et Harpe)

Musique de L. Bost.

Partition, Fr. 2.— Parties séparées, Fr. 0.25.

GIROUD, H. — LE CHANTEUR ROMAND

Nouveau recueil contenant 54 numéros, soit :

I^{re} Partie : 24 Mélodies et Romances à une ou plusieurs voix et des fragments des Cantates *Grandson* et *Davel*.

II^{me} Partie : 30 Chants nouveaux inédits : chants pour réunions et fêtes patriotiques — chants de sociétés — couplets — marches — chansons militaires et sujets divers.

Un vol. in-12, relié toile, Fr. 2.—

Toutes ces œuvres sont envoyées en examen.

Le Catalogue est envoyé franco sur demande.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XL^{me} ANNÉE. — N° 9.



LAUSANNE — 27 février 1904.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : Paul-E. Mayor, instituteur, Le Mont.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatar**, Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosurin, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst., Céligny.

Jura Bernois.

MM. **Fromalgeat**, L., inst., Saignelégier.
Duvalsin, H., direct., Delémont.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, inspecteur, Porrentruy.
Moeckli, inst., Neuveville.
Vacat.

Neuchâtel.

MM. **Brandt**, W., inst., Neuchâtel.
Decreuse, J., inst., Boudry.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Amez-Droz, E., inst., Villiers.
Barbier, C-Ad., inst., Chaux-de-Fonds.
Perrenoud, Ul., dir., Asile des Billodes.

Valais.

MM. **Blanchut**, F., inst., Collonges.
Michaud, Alp., inst., Bagnes.

Vaud.

MM. **Cloux**, J., Lausanne.
Jayet, L., Lausanne.
Magnin, J., Lausanne.
Martin, H., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Rochat, P., Yverdon.
Failetta, C., Arzier-Le Muids.
Briod, E., Fey.
Cornamusaz, F., Trey.
Dérlaz, J., Baulmes.
Collet, M., Brent.
Visinand, La Rippe.
Perrin, M., Lausanne.
Magnenat, Oron.

Tessin.

M. **Nizzola**, prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschl**, Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Quartier-la-Tente**, Ed., président honoraire, Neuchâtel.
Latour, L., inspecteur, président, Corcelles s. Neuchâtel.
Thiébaud, A., inst., vice-président, Le Locle.

MM. **Hofmann**, inst., secrétaire, Neuchâtel.

Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.

Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès**, — **assurances mixtes**, — **assurances combinées**, — **assurances pour dotation d'enfants**.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, pl. Riponne 4, à Lausanne; P. Pilet, 6 rue de Lausanne, à Vevey; M. Henri Vuitel, notaire, agent général à Orbe; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10 rue de Hollande, à Genève.

n985^x

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

ACTUALITÉS

- Un Empire russo-chinois** (Mandchourie-Thibet), par A. ULAR. 3 fr. 50
Le Japon d'aujourd'hui. Etudes sociales, par G. WEULERSSE. 4 fr.
Le Japon politique, économique et social, par H. DUMOLARD. 4 fr.
La Restauration impériale au Japon, par l'amiral LAYRLE. 3 fr. 50
La Rénovation de l'Asie. Sibérie, Chine, Japon, par P. LEROY-BEAULIEU. 4 fr.
Chine ancienne et nouvelle. Impressions et réflexions, par G. WEULERSSE. 4 fr.
Les Chinois chez eux, par E. BARD. Avec 12 planches hors texte. 4 fr.
L'Inde d'aujourd'hui. Etude sociale, par A. MÉTIN. 3 fr. 50
En Sibérie, par JULES LEGRAS. Avec une carte et 22 gravures hors texte. 4 fr.
Au Pays Russe, par JULES LEGRAS. 3 fr. 50
La Question d'Orient et son caractère économique, par C.-R. GÉBLÉSCO. 3 fr. 50

Grand assortiment de cartes d'Extrême-Orient.

P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

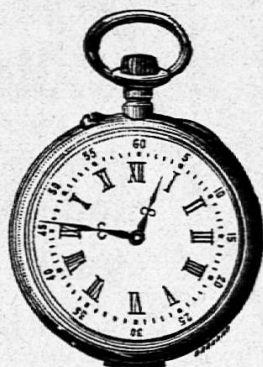
HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.

LAUSANNE

Place Centrale



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.

Chronomètres Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.



Matériel scolaire



Fabrique de Cahiers
pour Ecoles.

ARDOISES, TABLEAUX NOIRS

Encres, Encriers
PLUMES D'ACIER, CRAYONS

ARTICLES
POUR LA
PEINTURE
ET LE
DESSIN

Papiers
à dessin.

Echantillons
sur
demande
gratis.

KAISER & CO, BERNE
Nombreuses récompenses, première maison en Suisse, fondée en 1866.

Catalogue
en français,
illustré, sur
demande, gratis

LIVRES

PLUSIEURS
Représentations
générales
en Suisse

DE
TABLEAUX

ET
Moyens d'intuition
Tableaux
modèles et collections
pour l'enseignement
des sciences naturelles.

Premières qualités. — Prix très avantageux.

**SPÉCIALITÉ D'ARTICLES
SCOLAIRES**

